



Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

11/01/2017

Dossier complet le

N° d'enregistrement

2017-004799

1. Intitulé du projet

Aménagement du quartier des Bergassons Ouest - Commune de Chusclan

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune de Chusclan

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur le Maire de Chusclan, Louis CHINIEU

RCS / SIRET

21300081300013

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique

51 a) Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L. 341-3 du code forestier et portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare et inférieure à 25 hectares.

Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique

Surface à défricher de 3,1 ha

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

D'une superficie d'environ 4,6 hectares, le futur quartier de Bergassons, le projet prévoit la construction de 39 logements individuels et d'une voie de circulation interne. Le nombre d'habitants prévu dans le futur quartier est d'environ 100 habitants. Le défrichement est sollicité en vue de l'aménagement du quartier des Bergassons Ouest. Il porte sur une superficie d'environ 3,1 ha. Les terrains soumis à la présente demande de défrichement sont constitués de garrigues basses, de boisements de Chênes verts et de pelouses en cours de fermeture par des boisements (Chênes verts, Chênes pédonculés, Pins parasols).

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet urbain est de réaliser un aménagement d'ensemble offrant une gamme de 39 logements individuels dans une zone ouverte à l'urbanisation selon le zonage du PLU.
Le défrichage, à proprement parlé, permettra de procéder aux premiers travaux de terrassement.

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux prévus pour quelques mois seront phasés de la manière suivante:

- défrichage des parcelles boisées à l'exception d'une- bande de 50m en limite nord (zone inconstructible du PLU)
- terrassements des emprises constructibles
- aménagement du système d'assainissement pluvial
- constructions du bâti

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Sans objet

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier d'autorisation unique au titre de l'ordonnance 2014-619 et du décret 2014-751 du 01/07/2014
Dossier d'autorisation de défrichement

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Dossier d'autorisation de défrichement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surface de l'ensemble du périmètre d'aménager (zone urbanisée, zone inconstructible, bassin de rétention)	5,3 ha
Surface de la zone urbanisée et zone inconstructible	4,61 ha
Surface à défricher	3,1 ha
Surface imperméabilisée (voirie et lots)	2,2 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Lieux-dits «Les Combes» et «Les Bergassons»

Section A :

- parcelles 40 à 43
- parcelles 51 à 56 puis 63 à 67 puis 71 et 72
- parcelle 933 et les parcelles 1610 - 1612 - 1614 et 1618
- parcelles 1726 à 1728
- parcelles 1770 à 1812
- parcelles 1842 à 1852

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 ° 40 ' 04 " 32

Lat. 44 ° 09 ' 31 " 93

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

L'occupation des sols est marquée par:

- des zones boisées caractéristiques des peuplements méditerranéens;
- des friches résultant de l'activité agricole ou la construction du bâti sur la zone;
- 2 habitations avec jardin

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Dernières modifications du PLU en date du 26/05/2016
Zone 2AUa, qui sera « ouverte à l'urbanisation de manière indépendante sous réserve, pour chacun, d'une opération d'aménagement d'ensemble tel que lotissements, groupes d'habitations, Zone d'Aménagement Concertée ou Association Foncière Urbaine dont le plan d'aménagement devra respecter les schémas d'organisation indiqué dans le document Orientations d'Aménagement ».

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	X	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	X	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	X	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	X	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	X	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	X
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) « Confluence Rhône-Cèze-Tave » approuvé le 10 mars 2000.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	X
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	X
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	X
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le futur quartier de Bergassons Ouest, n'est pas localisé dans un site Natura 2000. En revanche, il est situé à : - 260 m à l'Est du SIC FR9101399 « la Cèze et ses gorges »; - 3,6 km à l'Ouest du SIC FR9301590 « Le Rhône aval ». - 5,6 km au Sud de la ZPS FR9312006 « Marais de l'île Vieille et alentours ».
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	X	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	X	
	est-il excédentaire en matériaux ?	X	<input type="checkbox"/>	L'aménagement du lotissement tient compte de la topographie actuelle de la zone. L'équilibre des matériaux de déblais et remblais sera recherché dans le cadre de l'aménagement du lotissement. Les excédents seront évacués vers un installation de stockage de déchets inertes.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	X	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	X	L'opération a fait l'objet d'une expertise écologique (cf annexe) qui évalue les enjeux écologiques liés à la présence de guépriers et les mesures de réduction et compensation à mettre en oeuvre (recherche d'un nouveau site d'implantation pour les guépriers)
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	X	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>		Les défrichements et l'aménagement du lotissement s'inscrivent en zone urbaine 2AU . En ce sens, ces opérations n'engendrent pas de consommation d'espaces naturels. Par contre, ces terrains présentant aujourd'hui une végétation naturelle ne sont pas aujourd'hui urbanisés et le seront à terme.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque feu de Forêt - Le projet d'aménagement du quartier des Bergassons Ouest prendra en compte les dispositions nécessaires (poteaux incendie, obligations de débroussaillage,...) pour assurer la sécurisation du secteur d'aménagement vis-à-vis du risque d'incendie. Pendant les travaux de défrichement, les végétaux coupés seront collectés et envoyés vers des filières de traitement adaptées.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	X	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les opérations de chantier sont une source de bruit pour le voisinage du fait de la circulation des engins, des travaux de découpe des boisements et de terrassements. Des mesures organisationnelles seront mises en oeuvre sur le chantier pour atténuer cet impact potentiel, à savoir: - limitation des activités à la période diurne - utilisation de matériel conforme à la législation relatif à la limitation des émissions sonores des matériels et engins de chantier
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	X	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	X	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	X	Les opérations de chantier peuvent constituer une source de vibrations pour le voisinage du fait de la circulation des engins. Ces nuisances sont temporaires et uniquement en période diurne

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	X	<input type="checkbox"/>	<p>Les opérations de défrichage ne généreront aucune pollution lumineuse. Par contre, le quartier des Bergassons disposera d'un éclairage public sur la voirie.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>		X	
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	X	<input type="checkbox"/>	<p>Les opérations de défrichage ne généreront aucun rejet hydraulique. Par contre, le quartier des Bergassons disposera d'un bassin de compensation à l'imperméabilisation qui collectera les eaux pluviales et assurera un traitement de la pollution chronique et accidentelle avant rejet vers le milieu naturel.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	X	<input type="checkbox"/>	<p>Les opérations de défrichage engendreront la production de déchets verts qui seront évacués vers un centre de compostage ou vers une installation de stockage de déchets inertes.</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>		X	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les opérations de défrichage sont un préalable à l'urbanisation de la zone, conformément au zonage du PLU de Chusclan.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui

Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui

Non

Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet d'aménagement du quartier des Bergassons Ouest s'inscrit dans le cadre du projet d'urbanisation de la commune conformément aux orientations définies dans son PLU. Par ailleurs, l'environnement immédiat du quartier projeté est constitué de constructions à usage d'habitation.

Ce projet fait l'objet d'un dossier d'autorisation unique au titre de l'ordonnance 2014-619 et du décret 2014-751 du 01/07/2014, abordant notamment les aspects suivants:

- eau
- espèces protégées
- défrichement

Dans ce contexte, il n'apparaît pas nécessaire de réaliser une étude d'impact du projet compte tenu que les impacts sont essentiellement liés aux thématiques abordées et détaillées par le dossier d'autorisation unique.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ; X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6: dossier spécifique d'examen au cas par cas
Annexe 7 : création d'une paroi favorable au Guépier d'Europe , Naturalia octobre 2016

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Chusclau le 9-1-2017 le. 9-01-2017

Signature

 Le Maire,

L. CHINIEU